

AMBULANCIER



PRÉREQUIS

- Avoir moins de 30 ans au **démarrage du contrat** (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé).
- **Aucun niveau scolaire n'est exigé.**
- **Le permis de conduire, hors période probatoire** : 3 ans ou 2 ans si conduite accompagnée
- **L'attestation préfectorale** d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical
- **Un certificat médical de non-contre-indication à la profession d'ambulancier** délivré par un médecin agréé
- **Un certificat de vaccination à jour.**

DURÉE DE FORMATION

1 an

556 HEURES

de formation théorique

TAUX DE RÉUSSITE (2025)

95%

LIEUX DE FORMATION

Hérault

• Montpellier

Lozère

• Mende

DIPLÔME

Diplôme d'État

Niveau 3

LE RÔLE DE L'AMBULANCIER

L'ambulancier est un professionnel de santé chargé de transporter, d'accompagner et de prendre en charge des personnes malades, blessées ou en perte d'autonomie.

Il assure leur sécurité et leur confort lors des déplacements, tout en surveillant leur état de santé et en apportant, si nécessaire, les premiers secours. Véritable maillon de la chaîne des soins, il intervient aussi bien lors de transports

programmés que dans des situations d'urgence, en collaboration avec les équipes médicales et soignantes.

VOUS AIMEZ PRENDRE SOIN DES AUTRES ?

Découvrez un métier d'avenir dans un secteur qui recrute !



CFA Sanitaire & Social

Former aux métiers de l'humain

Contactez-nous

04 67 69 04 36 ☎

contact@cfa-sanitaire-social.com ✉

www.cfa-sanitaire-social.com @

AMBULANCIER

LE CONTENU DE LA FORMATION

- BC1** Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions.
- BC2** Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre des soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- BC3** Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
- BC4** Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
- BC5** Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité/gestion des risques.

 **En savoir + :** www.francecompetences.fr
RNCP36542 - DE - Ambulancier

QUELS EMPLOYEURS ?

Principalement les **Entreprises de Transports Sanitaires (ETS)** privées, mais aussi les établissements de soins disposant d'un service de transports sanitaires ou de brancardage.

POURSUITE D'ÉTUDE

Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Infirmier, Assistant de régulation médicale

QUEL COÛT POUR MA FORMATION ?

La formation est gratuite pour l'apprenti(e)

Art. L.6211-1 et L.6221-2 du code du travail

Loi 2018-771 du 05/09/2018 Art-11

QUELLES SONT LES MISSIONS AU QUOTIDIEN ?

- Accueillir, installer et accompagner les patients** en veillant à leur confort et leur sécurité ;
- Réaliser le transport sanitaire dans le respect de la réglementation** et des procédures de sécurité routière ;
- Surveiller l'état de santé de la personne** pendant la prise en charge et intervenir en cas d'urgence ;
- Communiquer avec le patient, son entourage et les professionnels de santé** pour assurer une continuité de soins ;
- Nettoyer, désinfecter et entretenir le véhicule** ainsi que le matériel médical embarqué ;
- Vérifier et contrôler le bon fonctionnement des équipements** nécessaires au transport sanitaire ;
- Rédiger et transmettre les documents techniques** et les informations nécessaires au suivi du patient.

Je candidate



Étape 1

Préinscription



Étape 2

Inscription à une réunion d'information en visioconférence



Les partenaires

